



Informations de la Municipalité



Vive le printemps

Cette sympathique table de pique-nique a été offerte par une généreuse Buchillonnaise.

La Municipalité la remercie chaleureusement.

Ce lieu de rencontre a été installée vers la capite de vigne, au bas du chemin de la Mólaz.

Illustrations pour le nouveau site internet communal

Suite à l'appel lancé dans la Gazette de décembre dernier, la Municipalité a reçu 12 magnifiques photos de la commune.

Ces clichés ont été soumis de manière anonyme à la Municipalité afin d'établir un classement, dont voici les résultats:

1. Birgitta Bron
2. Sabine Perrelet
3. Pascale Jaber
4. Nicolas Bron
5. Dominique Gaillot

Un grand merci à chacun pour sa participation et félicitations aux lauréats.



Crédit photo: Birgitta Bron

OUVERTURE DU GUICHET COMMUNAL

Lundi de 7h30 à 10h30
Mardi de 11h00 à 12h30
Mercredi de 15h30 à 19h00
Vendredi de 11h00 à 12h30



COMMUNE DE BUCHILLON

Rue Roger de Lessert 10
1164 Buchillon
Tél. 021 807 34 50
greffe@buchillon.ch
site Web: <http://www.buchillon.ch>

Taxe déchets verts

La loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD) oblige les communes d'une part à couvrir leurs frais de gestion des déchets avec des taxes spécifiques, et non par l'impôt, d'autre part à appliquer le principe du « pollueur-payeur ». Le nouveau règlement communal approuvé par la DGE et qui est entré en vigueur le 1er mars 2022, permet à la Municipalité de mettre en oeuvre une taxe d'élimination des déchets verts (compost). Le paiement de cette taxe donnera droit aux propriétaires de recevoir une carte d'accès, qui sera exigée pour accéder au compost communal. Cette taxe est volontaire; les propriétaires qui renonceront à son paiement ne pourront pas accéder au compost. Le montant est calculé par parcelle, en fonction de la surface de « place verte » inscrite au registre foncier, ceci afin de respecter le principe de proportionnalité.



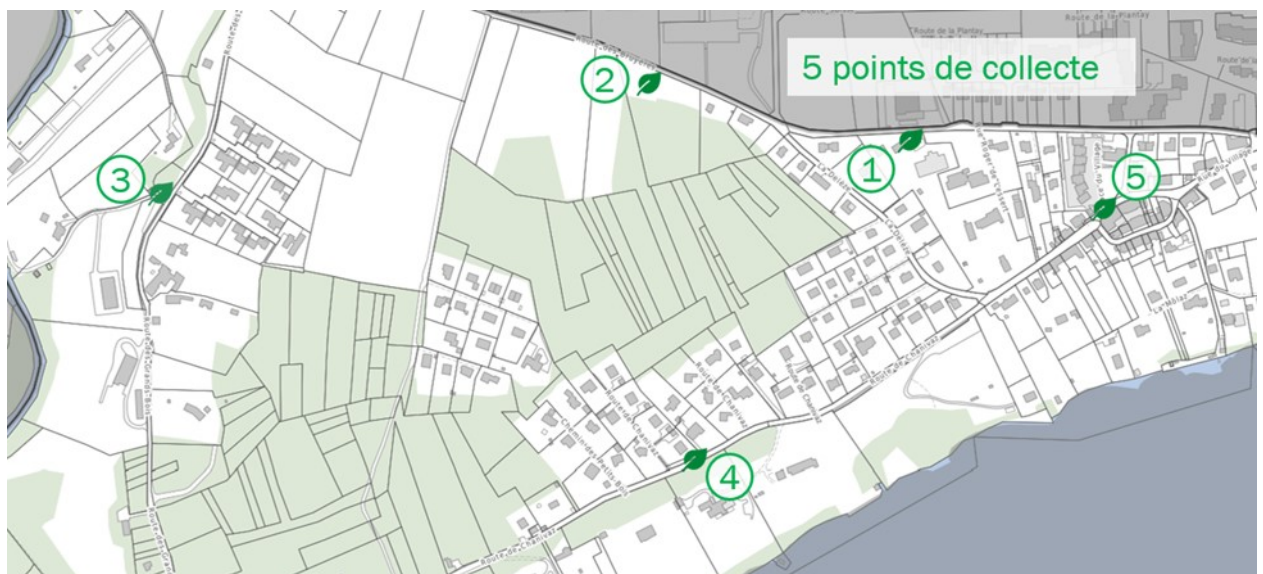
Montant :	20 cts par m2 de place verte selon le registre foncier Une facture pro-forma indicative a été envoyée à tous les propriétaires Le montant minimum est de CHF 20.00 Le montant de la taxe est dû dans son intégralité indépendamment de la date de paiement.
Paiement :	Les propriétaires qui le souhaitent informent le greffe et reçoivent une facture définitive. Dès que la facture a été acquittée, une carte d'accès est envoyée par courrier.
Validité :	La carte est valide dès sa réception (après paiement) jusqu'à la fin de l'année en cours. La carte est liée à la parcelle (inscrite sur la carte) et ne peut être utilisée pour d'autres parcelles. Les propriétaires ayant plusieurs locataires avec des jardins pourront demander autant de cartes.
Accès :	La carte sera exigée lors de chaque accès. L'accès sera refusé aux usagers qui ne seront pas en mesure de présenter leur carte.

Bio-déchets (lavures)

Les ordures ménagères actuellement collectées contiennent une part importante de bio-déchets. Estimés à environ 60 kg par habitant, ils représentent environ 40 tonnes pour notre commune. L'incinération de ces déchets est onéreuse et leur bilan énergétique très mitigé car essentiellement constitué d'eau. Leur compostage n'est guère mieux, car nombre de ces aliments se compostent mal. Ces lavures sont également une source de mauvaises odeurs lorsqu'elles sont jetées dans les sacs blancs taxés et les remplissent inutilement.

Fort de ce constat, la Municipalité a décidé de mettre en place un programme de ramassage de ces bio-déchets afin de les intégrer dans une filière dite de méthanisation, plus respectueuse de l'environnement et qui permet une meilleure valorisation par la production de gaz, lequel est réinjecté dans le réseau de gaz.

Pour faciliter cette collecte, des conteneurs verts estampillés au nom de la commune seront répartis en 5 points tels qu'indiqués sur la carte ci-dessous :



1) Déchetterie 2) Hangar 3) Rte des Grand-Bois 4) Rte de Chanivaz 5) Sortie parking Luna

Informations pratiques :

Collecte :	1 fois par semaine par la société Transvoirie
Matériaux collectés :	restes de cuisine, viande, poisson, agrumes, marc de café, oeufs, etc.
Récipients de collecte :	sac compostable - pas de sac plastique !

La Municipalité espère que la population fera bon accueil à cette prestation supplémentaire dont le succès dépend très largement de votre participation et du respect des règles de base.

Des vélos électriques prochainement disponibles à la gare d'Etoy



Notre commune s'est associée aux communes d'Etoy et de Lavigny pour financer une station abritant des vélos électriques sur le site de la gare d'Etoy. Plusieurs stations existent déjà : gare d'Allaman, bourg d'Aubonne, hôpital d'Aubonne, entreprises Merck et Intuitive Surgical. D'autres stations sont à l'étude dans la région.

L'opportunité d'installer une station à la gare d'Etoy se justifie notamment pour pallier le manque de trains ; les usagers auront ainsi la possibilité de rejoindre rapidement et à moindre frais la gare d'Allaman.

L'application Pick-e-Bike peut être téléchargée gratuitement sur l'App Store d'Apple et le Play Store de Google.

La location et la restitution d'un vélo avec Pick-e-Bike se font facilement en quelques étapes, ainsi que décrit par le schéma ci-dessous :



Cette station sera opérationnelle ce printemps pour une phase test d'une année.

Une brochure explicative est disponible sur demande à greffe@buchillon.ch.



UKRAINE : Buchillon est solidaire !

Sous le nom **ABARCA** – Association Buchillon accueille des réfugiés de conflits armés, a été constituée, le 20 mars 2022, une association à but non lucratif, animée par des Buchillonais, tous bénévoles. Son but est d'accueillir et d'accompagner une ou deux familles réfugiées de guerre.

L'association a d'ores-et-déjà obtenu, de la part de la Municipalité, la possibilité de louer un appartement communal situé à la Place du Village. Le loyer sera, du moins partiellement, pris en charge par l'EVAM, soit le Canton. Le cas échéant, ABARCA prendra aussi en charge une partie. Nous devons dès à présent équiper l'appartement, et par la suite, accompagner la ou les familles.

Pour toutes ces actions, nous avons besoin de votre soutien.

Chaque don, du plus petit au plus grand, sera utile ! Nos coordonnées bancaires se trouvent au bas de cette page. **Attention** : le compte ne sera opérationnel qu'à partir du 4 avril !

Les personnes qui aimeraient **donner** du mobilier ou autres, sont également les bienvenues ! Nous avons besoin de lits, matelas, draps, fauteuils, armoires, vaisselle, etc. Merci d'envoyer un courriel à abarca@bluewin.ch en décrivant les objets à donner. Lorsque le profil de la famille sera connu, nous enverrons, à ceux qui le désirent, une liste plus précise des affaires manquantes .

Enfin, il est possible de devenir membre de l'ABARCA, soit à titre individuel ou en tant que membre de soutien. Les cotisations se montent à respectivement 50.- et 200.- francs par semestre. C'est une bonne option pour celles et ceux qui aimeraient s'impliquer plus personnellement et/ou être tenus au courant des activités de l'association et du devenir des personnes accueillies.

Pour toute demande ou suggestion, vous pouvez simplement nous envoyer un courriel.

Le comité de l'ABARCA vous remercie infiniment pour votre participation !



Anna & Paolo Buzzi, Luisanna Breitling, Nunzia Egger
Anna & François Gabella, Dominique Rattaz, Martin Bucher

Lors de sa séance du 15 mars 2022, le Conseil communal a été saisi des objets suivants :

PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2022 RELATIF AU DRAGAGE DU PORT DES PECHEURS - DEMANDE DE CREDIT DE CHF 30'000.-

et a décidé par 26 voix, pas d'avis contraire et une abstention :

1. d'adopter le préavis n° 1/2022 tel que présenté;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux relatifs au dragage du « Port des Pêcheurs »;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 30'000.- pour réaliser ces travaux;
4. d'autoriser la Municipalité à adjudger des mandats jusqu'à concurrence du montant annoncé;
5. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante ou auprès d'un établissement bancaire;
6. d'amortir ce montant en puisant sur le fonds de réserve général.

PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2022 RELATIF AU REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA SALLE DE GYM - DEMANDE DE CREDIT DE CHF 63'000.-

et a décidé par 23 voix, pas d'avis contraire et 4 abstentions, d'amender le texte du préavis municipal n° 2/2022 avec les modifications suivantes :

- a) remplacer les plaques de granit par du bois
- b) maintenir un éclairage indirect

a décidé d'accepter le préavis municipal n° 2/2022, ainsi amendé par 26 voix, pas d'avis contraire et une abstention:

1. d'adopter le préavis n° 2/2022 amendé;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux relatifs au réaménagement de la place de la salle de gymnastique;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 63'000.- pour réaliser ces travaux;
4. d'autoriser la Municipalité à adjudger des mandats jusqu'à concurrence du montant annoncé;
5. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante;
6. d'amortir en puisant sur le fonds de réserve général.

Plage des Pêcheurs - Utilisation du cabanon rouge

La Municipalité a décidé de mettre le cabanon rouge à disposition de la population buchillonnaise, moyennant une contribution financière.

Le cabanon sera proposé à la location chaque année pour 2 périodes:

- été: du 15 mai au 15 octobre CHF 500.-
- hiver: du 16 octobre au 14 mai CHF 250.-

La demande de location est effectuée par écrit au Greffe municipal (délai été: 30 avril - délai hiver: 30 septembre) et elle est soumise à l'accord de la Municipalité. En cas de plusieurs demandes pour une même période, la Municipalité procédera à un tirage au sort.

Lutte contre le bruit

Avec le retour des beaux jours, la Municipalité juge utile de rappeler certains articles du Règlement de police :

Art. 37.- Sont jours de repos public : le dimanche et les jours fériés usuels, à savoir les deux premiers jours de l'année, le vendredi Saint, le lundi de Pâques, l'Ascension, le lundi de Pentecôte, le 1^{er} août, le lundi du Jeune fédéral et Noël.

Art. 38.- Sauf autorisation de la Municipalité, tout travail bruyant de nature à troubler le repos des personnes est interdit entre 20 heures et 7 heures, ainsi que les dimanches et jours de repos public. En outre, en dehors de ces heures, toutes mesures doivent être prises pour réduire le bruit le plus possible.

L'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc...) est interdit entre 12 h. et 13 h., ainsi qu'à partir de 20 h. jusqu'à 7 h. Cette interdiction court également du samedi, dès 18 h. au lundi à 7 h.

Chiens à tenir en laisse



Les propriétaires de chiens sont appelés à faire preuve de vigilance et doivent tenir leur chien en laisse du 1^{er} avril ou 15 juillet (selon l'art. 2a al.3 RLFaune, du 3 juillet 2019), lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole.

SOUSCRIPTION ANNUELLE DE VIN DE BUCHILLON

La Municipalité reconduit la traditionnelle souscription annuelle (vin de Buchillon, vigneron : M. Christophe Brocard pour le Gamaret / rouge et M. David Kind pour le Chasselas / blanc).

Les cartons commandés seront distribués le

**mercredi 22 juin 2022, de 17h30 à 19h00,
devant le centre administratif.**



	carton(s) - 6 bout. de Chasselas réserve de Buchillon/blanc 2021, 75 cl à 60.-/carton
	carton(s) - 6 bout. de Gamaret de Buchillon/rouge 2021, 75 cl à 84.-/carton

Les factures seront remises à la livraison.

A livrer (supplément de CHF 10.– par commande /livraison gratuite pour les personnes âgées de plus de 65 ans).

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

----- A retourner à l'Administration communale d'ici au **20 mai 2022 au plus tard** -----

BUCHILLON, UN VILLAGE FLEURI

La Municipalité réitère son action de vente de géraniums. Les personnes intéressées sont invitées à remplir le bulletin de commande ci-dessous

Les géraniums commandés devront être retirés le

mercredi 18 mai 2022 de 13h30 à 18h00 à la déchetterie.



Les plantes commandées seront livrées en vrac ; il y a donc lieu de se munir de quoi les transporter.

Prix unitaire : géranimus CHF 3.00 / compost sac de 25l CHF 5.00 - sac de 40l CHF 8.00

A régler en espèces sur place (prière de prévoir le montant exact).

	Rouge	Rose	Blanc	25l	40l
Variété zonale					
Variété lierre					
Compost					

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

----- A retourner à l'Administration communale d'ici au **13 mai 2022 au plus tard** -----